





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 4.7 Adoption 1<sup>er</sup> projet - Règlement n° 901-8 modifiant le règlement de zonage n° 901 - Agrandissement de la zone C-410 à même la zone CO-316
- 4.8 Adoption 1<sup>er</sup> projet - Règlement n° 901-9 modifiant le règlement de zonage n° 901 relativement à diverses dispositions applicables à la zone C-125
5. Communications
6. Direction générale
  - 6.1 Entente ligne de trains de banlieue Candiac
7. Environnement
8. Greffe et affaires juridiques
  - 8.1 Dépôt du certificat de la tenue de registre sur le Règlement d'emprunt n° 648 pour la réalisation de travaux de stabilisation de talus et de bordure sur la rue Principale Sud
9. Informatique
  - 9.1 Achat d'ordinateurs
  - 9.2 Achat de batteries UPS
  - 9.3 Achat d'équipements multimédias pour l'affichage de messages dans les édifices municipaux
10. Loisirs
  - 10.1 Aide financière à l'Association de Hockey mineur de Delson - Achat de survêtements
  - 10.2 Achat de tables pour le centre informatique à la bibliothèque
  - 10.3 Achat de toiles coupe-vent pour les terrains de tennis au parc Boardman
  - 10.4 Achat d'un rayonnage pour la section jeunesse à la bibliothèque
11. Parc, espaces verts et aménagement public
12. Ressources humaines
  - 12.1 Adoption de l'échelle salariale - Camp de jour 2016
  - 12.2 Rapport d'embauche au Conseil - Coordinatrice du camp de jour 2016
  - 12.3 Rapport d'embauche au Conseil - Moniteurs en chef du camp de jour 2016
13. Sécurité publique
14. Travaux publics
  - 14.1 Attribution de contrat pour la surveillance de travaux de construction d'un trop-plein sanitaire sur la rue Principale Sud à la hauteur de la Route 132



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 14.2 Attribution de contrat pour la fourniture et l'entretien du système de contrôle de débordement
- 14.3 Attribution de contrat pour l'entretien mécanique de la station de pompage et des soufflantes du L.E.S., années 2016-2020
- 14.4 Paiement du décompte progressif n° 1 à Stantec Experts-Conseils ltée pour des services d'étude globale des réseaux d'égouts intermunicipaux
- 14.5 Paiement du décompte progressif n° 1 à Simo Management inc. pour l'inspection printemps et automne 2015 des poteaux d'incendies
- 14.6 Adoption d'un guide d'évaluation des demandes en matière de circulation
- 14.7 Adoption d'un plan de gestion des débordements pour déposer au MDDELCC
15. Trésorerie
  - 15.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés de février 2016
  - 15.2 Acceptation de la liste n° 1 des comptes à payer de février 2016
  - 15.3 Acceptation de la liste n° 3 des comptes à payer de décembre 2015
  - 15.4 Création d'un fonds réservé au transport en commun
  - 15.5 Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'année 2015 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
16. Urbanisme
  - 16.1 Demande de dérogation mineure pour le 90, chemin Saint-François-Xavier, lot 2 092 056
  - 16.2 Approbation d'un projet d'affichage pour le 10, boulevard Georges-Gagné Sud, suite D, dans le cadre d'un PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné / route 132
  - 16.3 Approbation d'un projet d'affichage pour le 10, boulevard Georges-Gagné Sud, suite H, dans le cadre d'un PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné / route 132
  - 16.4 Approbation d'un projet d'affichage pour le 70, route 132, suite 105, dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone C-125
  - 16.5 Approbation d'un projet d'affichage pour le 150, rue Goodfellow dans le cadre d'un PIIA applicable aux zones industrielles I-414, I-415, I-418, I-419, I-420, I-421, I-422, I-423, I-424 et I-425
  - 16.6 Approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 49, rue Ouellette dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
  - 16.7 Accord de compensation - Société en commandite Trigone-Delson inc.
17. Affaires nouvelles
18. Dépôt de documents



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

19. Période de questions

20. Levée de la séance

### **PÉRIODE DE RÉFLEXION EN HOMMAGE À FEU MONSIEUR LE MAIRE GILLES MELOCHE**

Le maire suppléant invite les personnes présentes à se recueillir pendant quelques instants en mémoire de monsieur Gilles Meloche, maire, décédé le 3 mars 2016.

#### **73-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en y retirant les points suivants :

16.2 Approbation d'un projet d'affichage pour le 10, boulevard Georges-Gagné Sud, suite D, dans le cadre d'un PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné / route 132;

16.3 Approbation d'un projet d'affichage pour le 10, boulevard Georges-Gagné Sud, suite H, dans le cadre d'un PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné / route 132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **74-16 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 2 FÉVRIER ET DU 24 FÉVRIER 2016 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2016**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 2 février 2016, de la séance ordinaire du 9 février 2016 et de la séance extraordinaire du 24 février 2016 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 2 février 2016, de la séance ordinaire du 9 février 2016 et de la séance extraordinaire du 24 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **AVIS DE VACANCE - POSTE DE MAIRE**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, avis est donné aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de maire suite au décès de M. le maire Gilles Meloche, survenu le 3 mars 2016. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 75-16**      **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 615-11-4 MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION N° 615-11**
- AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> Josyane Desjardins, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 615-11-4 modifiant de nouveau de règlement n° 615-11 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville.
- Une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil lors de la séance et dispense de lecture est accordée.
- 76-16**      **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 650 - EMPRUNT POUR L'ACHAT DE COMPTEURS D'EAU**
- AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du règlement n° 650 décrétant un emprunt pour l'acquisition de compteurs d'eau.
- Une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil lors de la séance et dispense de lecture est accordée.
- 77-16**      **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 651 - PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE LAMES DÉCHIQUETEUSES**
- AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du règlement n° 651 établissant un programme de subvention pour l'achat de lames déchiqueteuses.
- Une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil lors de la séance et dispense de lecture est accordée.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 78-16**      **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 652 - SUBVENTION POUR FAVORISER LE REMPLACEMENT D'UN CABINET DE TOILETTE À DÉBIT RÉGULIER PAR UN CABINET À FAIBLE DÉBIT**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Renald Corriveau, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 652 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit.
- Une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil lors de la séance et dispense de lecture est accordée.
- 79-16**      **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 901-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 - AGRANDISSEMENT DES LIMITES DE LA ZONE C-410 À MÊME LA ZONE CO-316**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Stéphane Perreault, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 901-8 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à agrandir les limites de la zone C-410 à même les limites de la zone de conservation CO-316.
- Une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil lors de la séance et dispense de lecture est accordée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**80-16**

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 901-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE C-125**

AVIS DE MOTION est donné par Mme Josyane Desjardins, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 901-9 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à :

- Remplacer l'article 976 concernant la superficie de plancher totale brute des bâtiments principaux situés à l'intérieur de la zone C-125;
- Modifier l'annexe B Grille des usages et des normes par l'ajout de la classe d'usage Station-service (sans lave-auto et avec dépanneur ou restaurant à titre d'usages spécifiquement permis à l'intérieur de la zone C-125;
- Modifier l'annexe B Grille des usages et des normes par l'ajout de notes particulières pour la zone C-125.

Une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil lors de la séance et dispense de lecture est accordée.

**81-16**

### **ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET - RÈGLEMENT N° 901-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 - AGRANDISSEMENT DE LA ZONE C-410 À MÊME LA ZONE CO-316**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement n° 901-8 modifiant le règlement de zonage n° 901.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

D'adopter le projet de règlement intitulé : Premier projet de règlement n° 901-8 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier l'annexe A Plan de zonage de manière à agrandir les limites de la zone C-410 à même une partie de la zone de conservation CO-316.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**82-16**

### **ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET - RÈGLEMENT N° 901-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE C-125**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement n° 901-9 modifiant le règlement de zonage n° 901.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

D'adopter le projet de règlement intitulé : Premier projet de règlement n° 901-9 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à :

- Remplacer l'article 976 concernant la superficie de plancher totale brute des bâtiments principaux situés à l'intérieur de la zone C-125;
- Modifier l'annexe B Grille des usages et des normes par l'ajout de la classe d'usage Station-service (sans lave-auto et avec dépanneur ou restaurant à titre d'usages spécifiquement permis à l'intérieur de la zone C-125;
- Modifier l'annexe B Grille des usages et des normes par l'ajout de notes particulières pour la zone C-125.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**83-16**

### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AUX MODALITÉS DE FINANCEMENT DE LA LIGNE DE TRAINS DE BANLIEUE CANDIAC**

CONSIDÉRANT que l'entente sur le financement du train de banlieue de la ligne Candiatic est échue depuis le 31 décembre 2015;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Projet de loi n° 76 déposé le 4 décembre 2015 modifiera l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la grande région métropolitaine et aura un impact sur les modalités de financement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger l'entente existante pendant la période de transition au cours de laquelle la nouvelle structure sera implantée et que l'ensemble des municipalités parties à l'entente sont favorables à ce prolongement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal renouvelle, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, l'entente relative aux modalités de financement de la ligne de trains de banlieue Candiac.

QU'au terme du renouvellement, dans l'éventualité de l'entrée en vigueur d'un nouveau cadre financier, les modalités de celui-ci s'appliqueront. Si toutefois aucun nouveau cadre financier n'était en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les municipalités parties à l'entente s'entendent sur l'application du principe d'utilisateur payeur.

QUE le maire suppléant et la greffière, ou lors d'empêchement d'agir, leur remplaçant respectif, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

84-16

### DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 648 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS ET DE BORDURE SUR LA RUE PRINCIPALE SUD

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue de 9 h à 19 h le 15 février 2016 à l'hôtel de ville de Delson relativement au Règlement décrétant un emprunt de 267 200 \$ et une dépense du même montant pour la réalisation de travaux de stabilisation de talus et de bordure sur la rue Principale Sud.

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

85-16

### ACHAT D'ORDINATEURS

CONSIDÉRANT que suite à une invitation à soumissionner auprès de trois entreprises pour la fourniture de 11 postes de travail, 2 portables et 11 moniteurs, le résultat se détaille comme suit:

	ProContact	CDW Canada	Images et technologies
Ordinateur	797,00\$	920,40\$	n'a pas soumissionné
Portable	889,40\$	860,24\$	n'a pas soumissionné
Moniteur 24 po	205,50\$	184,23\$	n'a pas soumissionné
Total avant taxes	12 806,30 \$	13 871,41 \$	N/A

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue à ProContact le contrat pour la fourniture de 11 postes de travail Dell Optiplex 3020, 2 portables HP PROBOOK 650 et 11 moniteurs Dell E2416H pour la somme de 14 724,04 \$, taxes incluses.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-034 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

86-16

### ACHAT DE BATTERIES UPS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de munir toutes les salles serveurs et télécommunications des bâtiments municipaux de batteries UPS redondantes d'une plus grande autonomie;

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés auprès de deux fournisseurs pour de l'équipement neuf et de l'équipement réusiné avec installation, tests et calibration sur place et que le résultat se détaille comme suit :

	<b>GDF Technologies inc.</b>	<b>ProContact</b>
UPS réusinés	14 714,87 \$	n'a pas soumissionné et n'offre pas le service d'installation
UPS neuf	33 783,78 \$	n'a pas soumissionné et n'offre pas le service d'installation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de batteries UPS réusinés, de GDF Technologies inc., pour tous les bâtiments municipaux pour la somme de 16 918,46 \$, incluant les taxes.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-035 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

87-16

### ACHAT D'ÉQUIPEMENTS MULTIMÉDIAS POUR L'AFFICHAGE DE MESSAGES DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter et de faire installer et configurer trois téléviseurs au centre sportif, à la bibliothèque et à l'hôtel de ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de trois téléviseurs 65 pouces sur le site web de Costco.ca pour un montant de 2 807,66 \$, taxes incluses.

QUE le conseil municipal attribue à CEV le contrat d'installation et configuration de ces appareils pour un montant de 5 421,14 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-036 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**88-16**

### **AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE DELSON - ACHAT DE SURVÊTEMENTS**

CONSIDÉRANT que l'Association du Hockey mineur demande l'appui de la Ville de Delson pour l'achat de survêtements pour ses entraîneurs;

CONSIDÉRANT que le logo de la Ville de Delson sera imprimé sur chacun des survêtements et que la demande vise à défrayer 50 % du coût des survêtements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 1 700 \$ pour l'achat de 40 survêtements pour les entraîneurs de l'Association du Hockey mineur de Delson.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-037 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**89-16**

### **ACHAT DE TABLES POUR LE CENTRE INFORMATIQUE À LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une demande de prix pour l'achat de tables de travail pour la bibliothèque et que le résultat se détaille comme suit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montants (taxes en sus)</b>
Papeterie Roussillon	1 200 \$
Groupe ameublement focus inc.	1 618 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de tables de travail auprès de Papeterie Roussillon pour une somme de 1 200 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-038 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**90-16**

### **ACHAT DE TOILES COUPE-VENT POUR LES TERRAINS DE TENNIS AU PARC BOARDMAN**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une demande de prix pour l'acquisition de toiles coupe-vent pour les terrains de tennis et que le résultat se détaille comme suit:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montants (taxes incluses)</b>
Distribution sports loisirs	2 314,99 \$
Sports inter plus	2 209,87 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition de toiles coupe-vent pour les terrains de tennis auprès de Sports inter plus pour une somme de 2 209,87 \$, taxes incluses;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de parcs.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-039 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

91-16

### ACHAT D'UN RAYONNAGE POUR LA SECTION JEUNESSE À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la section jeunesse de la bibliothèque nécessite l'ajout d'une section double afin d'accorder l'espace nécessaire pour les albums, mangas et bandes dessinées;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé des prix pour l'acquisition d'un rayonnage double et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaires	Montants (taxes en sus)
Les solutions de rangement Prisma inc.	1 485 \$
Classement Luc Beaudoin	1 380 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'un rayonnage double auprès de la compagnie Classement Luc Beaudoin pour une somme de 1 586,66 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-040 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

92-16

### ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE - CAMP DE JOUR 2016

CONSIDÉRANT que l'échelle salariale du personnel du camp de jour adoptée par la résolution n° 38-15 le 10 février 2015 est échue depuis le 31 décembre 2015 et qu'il est nécessaire d'en adopter une nouvelle pour l'année 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle échelle salariale telle que présentée dans le tableau ci-dessous pour le personnel du camp de jour pour l'année 2016.

ÉCHELLE SALARIALE - ANNÉE 2016 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre				
Poste	Sans expérience	1 an	2 ans	3 ans
<b>Moniteur/animateur</b>	10,80 \$	11,20 \$	11,60 \$	12,00 \$
<b>Accompagnateur</b>	11,00 \$	11,40 \$	11,80 \$	12,20 \$
<b>Moniteur en chef</b>	14,60 \$	15,00 \$	15,40 \$	16,00 \$
<b>Coordonnateur</b>	17,60 \$	18,00 \$	18,40 \$	18,40 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

93-16

### **RAPPORT D'EMBAUCHE AU CONSEIL - COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR 2016**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un processus d'embauche pour combler le poste de coordonnatrice du camp de jour 2016 au Service des loisirs et que la candidate retenue pour le poste est M<sup>me</sup> Camylle Bond-Roussel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie l'embauche de M<sup>me</sup> Camylle Bond-Roussel à titre de coordonnatrice du camp de jour en date du 12 février 2016, selon l'échelon 2 de la grille salariale du poste de coordonnateur de camp de jour en vigueur pour la saison 2016.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-762-00-148.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-041 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

94-16

### **RAPPORT D'EMBAUCHE AU CONSEIL - MONITEURS EN CHEF DU CAMP DE JOUR 2016**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher du personnel pour le camp de jour 2016 au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus de recrutement, les personnes suivantes ont été retenues à titre de moniteur en chef:

<b>NOM</b>	<b>POSTE</b>	<b>EXPÉRIENCE</b>
Érika Lacelle	Moniteur en chef	2 ans
Marilyne Simard	Moniteur en chef	2 ans
Camille N. Morin	Moniteur en chef	Aucune
Benoit Prescott	Moniteur en chef	Aucune

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche des quatre (4) moniteurs en chef mentionnés ci-dessus pour le camp de jour 2016.

QUE la date d'entrée en fonction des moniteurs en chef sera le 9 mars 2016 pour un maximum de 520 heures et que les frais de déplacement engagés dans l'exercice de leurs fonctions soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-042 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

95-16

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT À AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC. POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TROP-PLEIN SANITAIRE SUR LA RUE PRINCIPALE SUD À LA HAUTEUR DE LA ROUTE 132**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2015, la Ville a attribué un contrat à Construction Beaudin et Courville 2010 inc. pour la construction d'un trop-plein sanitaire à l'intersection de la rue Principale Sud à la hauteur de la route 132, résolution n° 438-15;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que des services professionnels sont requis afin d'assurer la réalisation des travaux en conformité des plans et devis émis à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un appel d'offres par invitation et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaires	Coût total (taxes incluses)
Avizo Experts-Conseils	15 924,04 \$
Stantec	16 671,38 \$
Le Groupe-Conseil Génipur inc.	16 902,47 \$
Groupe S.M. International inc.	24 604,65 \$
WSP Canada inc.	n'a pas soumissionné
Infrastructel inc.	n'a pas soumissionné
Genexco	n'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que le moins-disant est Avizo Experts-Conseils inc. pour la somme de 15 924,04 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Avizo Experts-Conseils inc. pour la surveillance des travaux de construction d'un trop-plein à l'intersection de la route 132 et de la rue Principale Sud pour la somme de 15 924,04 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-043 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-16

### ATTRIBUTION DE CONTRAT À HYDRO MÉTÉO POUR LA FOURNITURE ET L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE DÉBORDEMENT

CONSIDÉRANT qu'Hydro Météo a présenté une soumission pour la fourniture, l'installation et l'exploitation d'une station télémétrique dans un trop plein sanitaire pour mesure de surverses pour une somme de 11 932,79 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Hydro Météo pour la fourniture et l'entretien du système de contrôle de débordement pour la somme de 11 932,79 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds projets majeurs en immobilisations.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-044 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-16

### ATTRIBUTION DE CONTRAT À AQUATECH - ENTRETIEN MÉCANIQUE DE LA STATION DE POMPAGE ET DES SOUFFLANTES, ANNÉES 2016-2020

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un appel d'offres public pour le contrat d'entretien mécanique de la station de pompage et des soufflantes, années 2016 à 2020, et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Aquatech, Société gestion de l'eau inc.	61 626,05 \$
Les Spécialistes AVA inc.	78 286,48 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le moins-disant est Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., pour la somme de 61 626,05 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., pour l'entretien mécanique de la station de pompage et des soufflantes du LES, années 2016-2020, pour la somme de 61 626,05 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-045 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-16

### **PAIEMENT DU DÉCOMPTE N°1 À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE POUR DES SERVICES D'ÉTUDE GLOBALE DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS INTERMUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance extraordinaire du 26 mai 2015, la Ville a attribué un contrat à Stantec experts-conseils ltée pour une étude globale des réseaux d'égouts sanitaires intermunicipaux des villes de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine, résolution n° 174-15;

CONSIDÉRANT que des services professionnels pour la réalisation d'étude des réseaux intermunicipaux ont été rendus et un rapport préliminaire a été présenté pour les Villes de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que Stantec Experts-Conseils ltée présente le décompte progressif n° 1 pour les services rendus en date du 15 janvier 2016 d'une somme de 12 109,82 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 1 à Stantec Experts-Conseils ltée pour l'étude globale des réseaux d'égouts intermunicipaux pour une somme de 12 109,82 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-046 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

99-16

### **PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 1 À SIMO MANAGEMENT INC. POUR L'INSPECTION PRINTEMPS ET AUTOMNE 2015 DES POTEAUX D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2014, le conseil municipal a attribué un contrat à Simo Management inc. pour le programme de diagnostic biannuel du réseau d'aqueduc pour les années 2015 à 2019, résolution n° 450-14;

CONSIDÉRANT que Simo Management inc. a présenté le décompte progressif n° 1 au montant de 11 360,39 \$, taxes incluses, suivant les analyses effectuées en date du 27 novembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte n° 1 à Simo Management inc. d'une somme de 11 360,39 \$, taxes incluses, pour les analyses effectuées au printemps et à l'automne 2015 des poteaux d'incendie situés sur le territoire de la Ville de Delson.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-028 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**100-16**

### **ADOPTION D'UN GUIDE D'ÉVALUATION DES DEMANDES EN MATIÈRE DE CIRCULATION**

CONSIDÉRANT les demandes des citoyens et les besoins de la Ville relativement à la circulation routière;

CONSIDÉRANT que des critères objectifs doivent être utilisés pour évaluer les problèmes soulevés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la Grille de pondération et d'évaluation de la circulation routière jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**101-16**

### **ADOPTION D'UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS POUR DÉPOSER AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)**

CONSIDÉRANT que la Ville possède cinq trop-pleins d'égout sanitaire sur son territoire et que ces trop-pleins présentent des problèmes de débordement en certaines périodes de l'année;

CONSIDÉRANT que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, le MDDELCC exige que des mesures compensatoires soient établies préalablement à l'autorisation de tout projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques;

CONSIDÉRANT que la Ville doit s'entendre avec le MDDELCC sur des mesures compensatoires visant l'ensemble des ouvrages de surverse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE la Ville s'engage à :

- Faire parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un plan de gestion des débordements signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire avant le 31 décembre 2018;
- Ce que le contenu minimal du plan de gestion des débordements soit conforme aux exigences de l'annexe 2 de la position ministérielle;
- Assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu, le tout avant le 31 décembre 2020;
- Tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement;
- Déposer dans le futur avec chaque demande d'autorisation d'un projet couvert par l'engagement municipal ou le plan de gestion des débordements :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Une attestation de la municipalité spécifiant que le projet décrit dans les plans et devis est prévu dans un plan de gestion des débordements en cours d'élaboration ou qui a été approuvé par le MDDELCC;
- Un bilan des débits autorisés par le MDDELCC ainsi que ceux permis par la municipalité (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**102-16**

### **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DE FÉVRIER 2016**

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des opérations quotidiennes de la Ville de Delson, le Service de la trésorerie doit émettre des chèques et déboursés directs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques portant les numéros 13833 à 13964 inclusivement d'une somme de 726 267,03 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 34 544,42 \$, pour le mois de février 2016, pour un total de 760 811,45 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 26 février 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-048 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**103-16**

### **LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2016**

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document daté du 29 février 2016 détaillant la liste n° 1 des factures pour le mois de février 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois de février 2016 totalisant une somme de 133 490,13 \$.

QUE le trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement de ces comptes.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-049 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**104-16**

### **LISTE N° 3 DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document daté du 29 février 2016 détaillant la liste n° 3 des factures pour le mois de décembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 3 des comptes à payer pour le mois de décembre 2015 totalisant une somme de 54 515,30 \$.

QUE le trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement de ces comptes.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2015-03-050 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**105-16**

### **CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ AU TRANSPORT EN COMMUN**

CONSIDÉRANT que le 4 décembre 2015, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 76 modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que le CIT Roussillon sera dissout et remplacé par une nouvelle structure;

CONSIDÉRANT que le CIT Roussillon a accumulé des surplus qui seront remis à ses trois villes membres dont Delson;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu, en date du 25 janvier 2016, une remise partielle des surplus du CIT Roussillon de 272 503 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal crée un fonds réservé pour le transport en commun.

QU'un montant de 272 503 \$ soit versé dans ce fonds.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-051 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS: RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2015 (LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS)**

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil, le rapport d'activités du trésorier, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

### **INTERVENTION DES PERSONNES INTÉRESSÉES SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 90, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER (LOT 2 092 056)**

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

**106-16**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 90, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, LOT 2 092 056**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée le 24 novembre 2015 par la compagnie 9205-4121 Québec inc. pour la propriété sise au 90, chemin Saint-François-Xavier, lot 2 092 056, et située dans la zone P-130;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre l'implantation d'une antenne de communication d'une hauteur totale de 29,26 mètres dans la cour arrière du bâtiment principal, alors que l'article 696 du Règlement de zonage n° 901 prévoit une hauteur maximale de 15 mètres, soit un excédent de 14,26 mètres;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 4-16 adoptée le 19 janvier 2016, est favorable à cette demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété sise au 90, chemin Saint-François-Xavier sur le lot 2 092 056 telle que présentée selon les plans numéros 4-16-01 à 4-16-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**107-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 70, ROUTE 132, SUITE 105, DANS LE CADRE D'UN PIIA DE LA ZONE C-125**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre d'un PIIA de la zone C-125 pour la propriété sise au 70, route 132, suite 105;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de l'enseigne attachée localisée sur le mur avant et sur l'enseigne communautaire détachée;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 14-16 adoptée le 16 février 2016, est favorable à cette demande de projet d'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le 70, route 132, suite 105, dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone C-125 en spécifiant toutefois que l'affichage ne devra comporter aucun fond en aluminium afin d'assurer l'harmonisation avec les enseignes des autres commerces de l'ensemble commercial et que les lettres découpées devront être apposées directement sur la marquise. De plus, la couleur de fond de l'enseigne communautaire devra être la même couleur que le fond beige de l'ensemble de l'enseigne communautaire; le tout selon les plans numéros 14-16-01 et 14-16-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**108-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 150, RUE GOODFELLOW DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE AUX ZONES INDUSTRIELLES I-414, I-415, I-418, I-419, I-420, I-421, I-422, I-423, I-424 ET I-425**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre d'un PIIA applicable aux zones industrielles I-414, I-415, I-418, I-419, I-420, I-421, I-422, I-423, I-424 et I-425 pour la propriété sise au 150, rue Goodfellow;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne rattachée au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 15-16 adoptée le 16 février 2016, est favorable à cette demande de projet d'affichage.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le 150, rue Goodfellow dans le cadre d'un PIIA applicable aux zones industrielles I-414, I-415, I-418, I-419, I-420, I-421, I-422, I-423, I-424 et I-425 selon le plan numéro 15-16-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

109-16

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 49, RUE OUELLETTE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENIELLES**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 49, rue Ouellette;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer les revêtements des murs extérieurs et de la toiture du bâtiment principal existant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 13-16 adoptée le 16 février 2016, est favorable à cette demande de projet de rénovation extérieure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de rénovation extérieure pour le 49, rue Ouellette dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles selon le plan numéro 13-16-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110-16

### **ACCORD DE COMPENSATION - SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRIGONE-DELSON**

CONSIDÉRANT que la Société en commandite Trigone-Delson a présenté à la Ville un important projet de développement immobilier localisé sur le lot 5 600 848 du cadastre du Québec, projet d'ensemble qui a été approuvé par le conseil municipal le 26 mai 2015;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en oeuvre du projet, le promoteur a formulé une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, c.Q-2) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la compensation de perte d'un milieu naturel sur le lot 5 600 848 du cadastre du Québec en procédant à la plantation d'arbres sur la propriété municipale, soit le lot 3 130 930, le tout conformément aux exigences du MDDELCC.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et la directrice des affaires juridiques et greffière, ou leur remplaçant respectif, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec Société en commandite Trigone-Delson visant à réaliser une plantation d'arbres à des fins de compensation pour la perte d'un milieu naturel à même une partie d'une propriété municipale, soit le lot 3 130 930.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions posées par l'assistance.

**111-16**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Paul Jones, maire suppléant

---

M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière